

TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE ET PÉRI URBAINE

expérimentation et observation des pratiques

VALENCE, ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION RELATIVE À LA TRAME VERTE ET BLEUE

Retour d'expérience



Action financée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Les partenaires



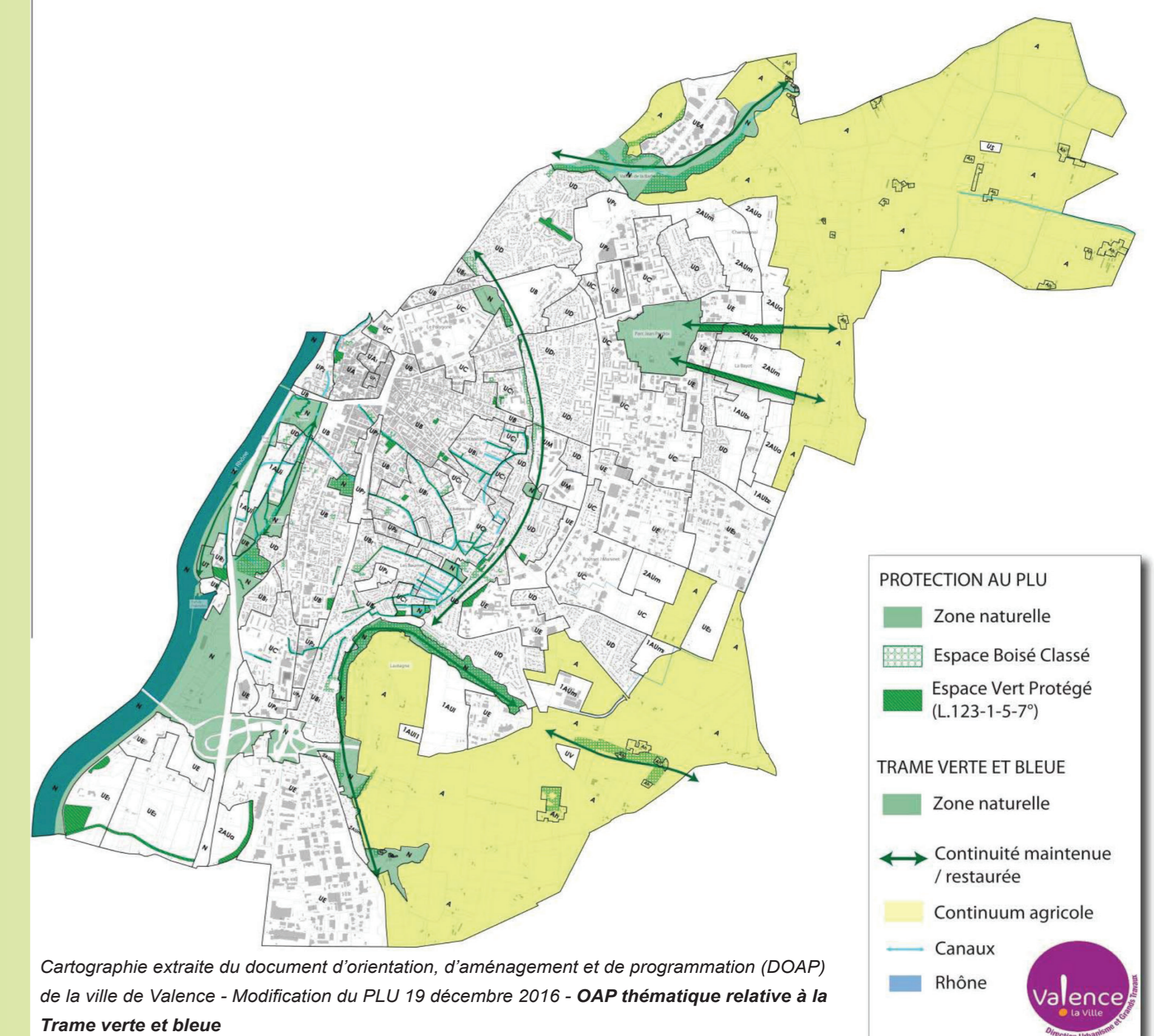
La ville de Valence a engagée à l'échelle de son Plan Local d'Urbanisme une orientation d'aménagement et de programmation thématique relative à la Trame verte et bleue, grâce à la détermination de son équipe municipale, comprenant des orientations générales qui permettent suivant les secteurs identifiés une protection des espaces verts en milieu urbain.

Spécificités du territoire

La Ville de Valence a une relation très particulière avec l'eau, notamment par la présence de près de 40 kilomètres de canaux sur son territoire, dont 16 km sont aujourd'hui à ciel ouvert. Ces derniers sont constitués d'une eau de bonne qualité qui provient des divers exutoires de la nappe alluviale du Rhône. Il s'agit de véritables corridors écologiques et biologiques à travers la ville, constitués d'une faune et une flore remarquables.

Une des spécificités de la ville de Valence tient également à sa relation avec le Rhône et ses berges, sa ripisylve et son contre-canal, corridor biologique majeur où un fragment de la diversité initiale subsiste en de rares secteurs.

Les zones humides identifiées présentent donc des enjeux écologiques potentiels mais ne constituent pas toujours des réservoirs de biodiversité, complétées par des jardins familiaux et de nombreux parcs urbains. Ces derniers, situés à l'interface avec les franges urbanisées du centre ville, participent au réseau de nature en ville.



Les objectifs

Le projet de PLU vise l'instauration et le maintien d'un équilibre entre la ville et la nature, en mettant en valeur et en cohérence le patrimoine naturel remarquable, en préservant et valorisant le patrimoine architectural et en intégrant les spécificités géographiques de la ville, considérés comme un des enjeux majeur du PLU.

Les enjeux

- Protéger et valoriser les espaces constitutifs de la Trame verte urbaine, en restaurant notamment certains corridors écologiques,
- Permettre des cheminements doux le long de ces corridors,
- Sauvegarder les canaux et préserver leurs ripisylves pour la pérennisation des corridors aquatiques,
- Maintenir la richesse spécifique aux canaux et la qualité du milieu,
- Permettre l'aménagement de cheminements et garantir l'entretien des berges le long des canaux,
- Favoriser les plantations d'espèces locales.

Les réalisations opérationnelles

Le PLU prescrit des réglementations spécifiques concernant les zones N, A, U et AU et les Espaces Boisés Classés (EBC), les Espaces Verts Protégés (EVP). Des règles sont relatives à la spécificité du territoire valentinois :

- Les canaux représentent un élément important du paysage valentinois, il est donc exigé un recul des constructions et clôtures de 4 m par rapport à l'axe des canaux indiqué au document graphique. Un recul de 4m maximum à partir de la berge peut également être imposé aux constructions et clôtures afin de faciliter le passage des engins mécaniques servant aux opérations de curage.
- L'OAP Trame Verte et Bleue recense l'ensemble des canaux et des continuités à maintenir ou restaurer, le continuum agricole et les zones naturelles, EBC et EVP en une cartographie globale à l'échelle de la ville de Valence. Elle décline des enjeux/objectifs et préconisations sur 4 secteurs ou points principaux depuis le Rhône jusqu'à la plaine agricole.
- 13 OAP sectorielles sont dessinées dont certaines prennent en compte plus spécifiquement la TVB notamment :
 - Sur l'Ecoquartier des îles où le maintien et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sont structurés par différents parcs à proximité et les canaux du site. Un nouveau parc urbain avec bassin de phyto-épuration et alignements d'arbres le long des voies enrichit cette TVB.
 - A la Bayot, une modification du PLU propose de compléter la trame paysagère et végétale par l'augmentation des superficies du secteur en EVP en s'appuyant sur le patrimoine végétal existant (vergers) ainsi que sur les principes de composition urbaine retenus pour le site dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle réalisée sur le secteur.

Caractère remarquable de l'élaboration du PLU de Valence

La démarche de la ville de Valence est exemplaire car elle s'appuie sur :

- La valorisation d'un patrimoine naturel constitué d'une trame bleue exceptionnelle avec un réseau de canaux, de sources et de zones humides en pleine ville. La protection réglementaire associée à une gestion hydraulique vertueuse favorise le maintien et la valorisation de ce cadre paysager très approprié et très pratiqué par les habitants.
- La présence en milieu urbain d'une Trame bleue vecteur de lien social : les cheminements le long des canaux sont des lieux de rencontres, les riverains sont mobilisés pour le maintien de certaines zones humides...
- L'élargissement de la réflexion sur ce patrimoine et sur une gestion durable des espaces publics se traduit par une OAP thématique et spécifique sur la Trame verte et bleue et la déclinaison d'une prise en compte de la nature en ville dans des OAP sectorielles et dans le règlement.



Les acteurs impliqués

La Ville de Valence porte l'élaboration du PLU et sa modification par le biais du Service urbanisme de la ville. Le Service espaces verts et nature en ville apporte également des conseils aux habitants par le biais de guides pédagogiques.

Maîtrise d'œuvre du PLU

- Citadia, Bureau d'études en aménagement et urbanisme,
- Even Conseil, bureau d'études environnementales.

Partenaires pour la gestion/préservation des canaux

- Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
- Association Biodiversité au fil de l'eau,
- Associations syndicales des canaux,
- Services ENS du Conseil Départemental,
- Les habitants.

Perspectives

Un Contrat Vert et Bleu se met en place, à l'échelle du SCoT Grand Rovaltain-Drôme Ardèche avec notamment une action centrée sur les canaux pour une meilleure maîtrise foncière, de l'entretien, de la gestion, des travaux et de la connaissance des canaux. Un volet d'animation/sensibilisation/communication est développé à l'appui des services de la ville.

